



**Bureau communautaire
Mardi 11 Juillet 2023
DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Eau et assainissement – Avenant n°1 au Marché Subséquent n°14 - Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et du renouvellement des réseaux d'eau potable – CABRIERES – Tranche 3

La Communauté de communes du Clermontais exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1er janvier 2018.

En 2018, les réseaux d'assainissement de la commune de Cabrières étaient essentiellement de type unitaire, engendrant ainsi des rejets d'eaux usées non traitées en période de pluie. Par ailleurs, les réseaux d'eau potable de la commune se sont avérés particulièrement vétustes, engendrant un rendement inférieur à 50%.

Compte tenu de ces éléments, la communauté de communes a prévu à son premier programme pluriannuel d'investissements 3 tranches de travaux visant la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et la réhabilitation des réseaux d'eau potable associés.

La 3^{ème} tranche de travaux a été engagée fin 2022 et achevée en 2023. Celle-ci a été confiée au groupement TPSM / BALDARE.

Durant le chantier, des optimisations techniques diverses et variées ont permis de réduire le coût financier de ce chantier.

Ces principales modifications techniques ou origines de la moins-value sont :

- L'absence de dépose d'amiante et d'obturation de conduite, du fait de l'absence d'amiante dans les matériaux des réseaux d'assainissement,
- Un nombre de branchements eaux usées moins important que prévu : 52 au lieu de 77,

- Un nombre de branchements eaux usées et eau potable moins importante que prévu : 41 au lieu de 60,
- L'optimisation de la pose du réseau d'eau potable avec réduction du nombre de pièces spéciales,
- Une réfection de voirie moins important que prévue.

La moins-value globale s'élève à 87 463,50 €, soit 17,5% du montant initial du marché qui s'élevait à 498 324,50 €.

Ainsi le nouveau montant du marché subséquent n°14 est de 410 861,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et du renouvellement des réseaux d'eau potable – CABRIERES – Tranche 3 avec le groupement TPSM/BALDARE et selon les montants susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Juillet 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL